

24 avr 2025 -09:36

Le Vice-Premier Ministre Maxime Prévot se rend en Afrique centrale pour poursuivre les efforts diplomatiques de la Belgique

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement, Maxime Prévot, se rend en Afrique centrale du 25 au 29 avril pour poursuivre les efforts diplomatiques de la Belgique afin de contribuer à une solution durable au conflit dans l'Est de la République Démocratique du Congo. La situation y reste extrêmement précaire et la population locale en paie le prix tous les jours. Il y a urgence d'agir. Les violences et l'impact humanitaire subis par les civils, en premier lieu les femmes et les enfants, sont intolérables.

Il est positif qu'un accord facilité par le Qatar ait été trouvé entre la République Démocratique du Congo et l'AFC/M23 pour œuvrer à la conclusion d'une trêve devant permettre l'instauration d'un cessez-le-feu. La Belgique encourage les parties au conflit à respecter leurs engagements à dialoguer et à faire taire les armes.

Durant sa mission, le Ministre Prévot portera ces messages auprès des pays qui, à divers titres, ont un rôle essentiel à jouer pour mettre fin au conflit et bâtir la paix. Il se rendra ainsi successivement en Ouganda, au Burundi et en République démocratique du Congo. Après la rupture des relations diplomatiques décidée par le Rwanda, une visite à Kigali n'est plus possible à ce stade.

Cette mission, à laquelle participera également l'Envoyé spécial belge pour les Grands Lacs, poursuivra plusieurs objectifs :

- Soutenir les efforts de médiation en cours et les initiatives de dialogue sur le plan national et régional ;
- Expliquer directement aux interlocuteurs les prises de position et l'action de la Belgique dans les enceintes internationales ;
- Consolider les relations entre la Belgique et les trois pays et être à l'écoute des perspectives des autorités locales, membres de la société civile et de la population ;
- Se rendre compte des projets financés par la Belgique dans la région à travers la coopération directe, indirecte et multilatérale afin de souligner l'engagement de la Belgique ;
- Témoigner de la solidarité de la Belgique avec les populations affectées par les violences, souligner l'appui humanitaire apporté financé par la Belgique dans la région et se rendre compte des besoins existants dans le cadre des prochains engagements.
- Soutenir le développement de nos relations économiques avec la région et les initiatives en matière de climat des affaires.

Dans ces contacts, le Ministre Prévot soulignera également qu'il faut aussi viser à s'attaquer aux causes profondes du conflit pour briser le cycle des violences. Pour la Belgique, il s'agit principalement de :

- Respecter l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo et de chaque pays de la région et mettre fin au soutien extérieur à des groupes armés ;
- Promouvoir une économie transfrontalière basée sur des circuits formels et une valorisation de la chaîne de valeurs dans l'exploitation et le commerce des ressources naturelles et dans les secteurs de

l'agriculture, des forêts, de l'énergie hydro-électrique et du tourisme ;

- Régler la question des réfugiés et permettre un retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité dans leur communauté d'origine lorsque les conditions le permettent ;
- Mettre fin à la menace constituée par les FDLR et stopper toute collaboration entre l'armée congolaise et ces derniers, ainsi qu'avec les autres groupes armés ;
- Mettre fin aux discours et aux actes de haine ciblant des communautés spécifiques, y compris les communautés Tutsi ;
- Assurer la mise en œuvre d'un processus crédible de désarmement, de démobilisation et de réintégration communautaire de tous les groupes armés ;
- Reformuler l'armée congolaise afin qu'elle puisse assumer son rôle de garant de la souveraineté nationale et la sécurité de la population ;
- Lutter efficacement contre l'impunité, garantir la justice et l'Etat de droit et assurer la pleine protection et la promotion de tous les droits humains et libertés fondamentales.

Durant ses rencontres, le Ministre Prévot rappellera aussi que le positionnement belge vis-à-vis du conflit à l'Est de la RDC restera ancré dans le respect du droit international, des droits humains et de l'Etat de droit. La Belgique n'a pas d'autre agenda et ne cherche pas à favoriser l'une ou l'autre partie prenante dans son action diplomatique. Chaque pays et acteurs concernés ont des responsabilités spécifiques dans la crise et sont donc appelés à jouer un rôle pour participer à une solution durable.

Une délégation de la presse écrite belge néerlandophone et francophone accompagnera le Ministre.

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>

Audrey Jacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be